

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'EXTENSION DE GARANTIE À 5 ANS

Les conditions ci-dessous décrivent les conditions et le champ d'application de notre extension de garantie. Elles n'affectent ni vos droits statutaires ni les obligations de votre revendeur dans le cadre du contrat qui vous lie à lui.

Notre extension de garantie, prolonge la garantie « standard » définie par la loi à un total de 5 ans. Les conditions ci-dessous décrivent les conditions préalables et le champ d'application de notre garantie.

## INFORMATIONS NOUS CONCERNANT

1. Cette garantie est fournie au client (« vous », « votre », « vos ») par tado° GmbH, agissant sous la dénomination commerciale tado°. Notre société est enregistrée en Allemagne sous le numéro FC034313 et notre siège social est situé à Sapporobogen 6-8, 80637 Munich, Bavière, Allemagne (« nous », « notre », « nos »).

## LE CONTRAT ENTRE VOUS ET NOUS

2. Le contrat d'extension de garantie entre vous et nous (le « contrat ») n'est réputé conclu qu'au moment où nous vous envoyons la présente confirmation.
3. Vous acceptez d'être lié(e) par les conditions générales énoncées dans le présent document en ce qui concerne l'extension de garantie à laquelle vous avez souscrit.
4. En concluant le présent contrat, vous garantissez que vous êtes juridiquement capable de conclure des contrats contraignants et que vous avez au moins 18 ans.

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE SITE WEB

5. En cas de conflit entre les présentes conditions générales et les conditions générales du site web en ce qui concerne l'extension de garantie, les présentes conditions générales prévalent.

## DURÉE ET CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

6. Sous réserve des conditions 8 à 14, nous remédierons aux défauts affectant le produit qui sont clairement imputables à des vices de matériau et/ou de fabrication, à condition qu'ils soient signalés immédiatement après avoir été identifiés et dans les 24 mois suivant la date d'achat ou la date de livraison, la date la plus tardive étant retenue (la « période de garantie standard ») et pour une période supplémentaire de 36 mois à compter de la date suivant le dernier jour de la période de garantie standard (la « période d'extension de garantie ») (ensemble, la « période de garantie »).

La période d'extension de garantie ne sera applicable que si les critères suivants sont remplis :

Le(s) produit(s) est/sont acheté(s) auprès d'un revendeur agréé.

L'achat doit inclure 1 ou plusieurs produits de la gamme de produits éligibles.

Depuis le 15 mars 2024 le(s) produit(s) doit/doivent être installé(s) par un installateur professionnel, membre du programme tado° Professional (possédant un identifiant unique d'installateur).

Le client doit être en possession d'une facture pour l'installation professionnelle.

Les modèles d'occasion, reconditionnés, ou les modèles d'exposition ne pourront pas faire l'objet d'une extension de garantie.

7. Les prestations de garantie pour la période de garantie standard seront gratuites.

#### CHAMP D'APPLICATION DE LA GARANTIE

8. La garantie ne s'applique pas aux éléments suivants :

- a. pièces esthétiques ou éléments consommables ;
- b. écarts mineurs par rapport aux caractéristiques nominales qui n'ont aucune incidence sur la valeur ou l'aptitude à l'emploi de l'appareil ;
- c. dommages causés par les effets chimiques ou électrochimiques de l'eau ; et par
- d. Des conditions environnementales exceptionnelles, des conditions d'utilisation inappropriées ou le fait que l'appareil ait été en contact avec des matériaux inappropriés.

9. La présente garantie ne s'applique pas aux pertes ou dommages échappant à notre contrôle raisonnable, tels que les dommages dus au transport pour lesquels nous ne sommes pas responsables, une installation et un montage incorrects, une utilisation inappropriée, une utilisation dans un environnement non domestique, un mauvais entretien ou le non-respect des instructions d'utilisation ou de montage.

10. Nous nous réservons le droit d'annuler la présente garantie :

- a. si des réparations ou d'autres interventions sont effectuées par des personnes non autorisées par nos soins, ou si nos produits sont équipés de pièces de rechange, de compléments ou d'accessoires qui ne sont pas d'origine ; ou

11. Nous déciderons si l'élimination des défauts prendra la forme d'une réparation ou d'un remplacement du produit. La facture d'achat doit être présentée dans tous les cas.

12. Lorsque nous fournissons un produit de remplacement, nous nous réservons le droit de facturer une compensation monétaire appropriée pour la période d'utilisation correcte et ininterrompue dont vous avez déjà bénéficié.

13. Les services fournis dans le cadre de la garantie ne prolongent pas la période de garantie et n'en ouvrent pas une nouvelle. La période de garantie prend fin à l'expiration de la période de garantie du produit.

14. Les présentes conditions de garantie s'appliquent aux produits achetés au Royaume-Uni et en République d'Irlande auprès d'un revendeur agréé. Lorsque les produits sont expédiés et utilisés dans d'autres pays (le « pays de destination »), que les conditions techniques

appropriées (par exemple, tension, fréquence) sont satisfaites, que les conditions climatiques et environnementales du pays sont adéquates et qu'il n'existe aucune restriction légale (par exemple, absence d'approbation ou de déclaration de conformité), les conditions de la garantie du pays de destination s'appliquent. En dehors de cette zone géographique, la garantie est annulée.

#### LIMITATION DE RESPONSABILITÉ - L'ATTENTION DU CLIENT EST PARTICULIÈREMENT ATTIRÉE SUR CETTE CONDITION

15. Sous réserve de la condition 17 ci-après, si nous ne respectons pas les présentes conditions générales, notre responsabilité à votre égard est limitée au prix payé pour l'extension de garantie et, sous réserve de la condition 17, à toute perte que vous pourriez subir du fait de notre manquement (que ce soit à titre contractuel, délictuel, y compris la négligence, ou qu'il s'agisse de la violation d'une obligation légale ou autre) et qui serait une conséquence prévisible d'un tel manquement.

16. Sous réserve de la condition 17, toute autre demande d'indemnisation pour pertes indirectes ou consécutives découlant du présent contrat est, dans toute la mesure permise par la loi, exclue.

17. Aucune disposition du présent accord n'exclut ou ne limite notre responsabilité en cas de :

- a. décès ou dommages corporels causés par notre négligence ;
- b. fraude ou fausse déclaration ;
- c. produits défectueux en vertu de la loi de 1987 sur la protection des consommateurs (Consumer Protection Act 1987) ; ou
- d. toute autre question pour laquelle il serait illégal pour nous d'exclure ou de tenter d'exclure notre responsabilité.

#### GÉNÉRALITÉS

##### Transfert des droits et obligations

18. Le contrat conclu entre vous et nous est contraignant pour vous et nous ainsi que pour nos successeurs et ayants droit respectifs.

19. Vous ne pouvez pas transférer, céder, grever ou aliéner de quelque manière que ce soit le présent contrat ni aucun de vos droits ou obligations découlant de celui-ci sans notre consentement écrit préalable.

20. Nous nous réservons le droit de transférer, de céder, de grever, de sous-traiter ou d'aliéner de toute autre manière le présent contrat, ou l'un quelconque de nos droits ou obligations en découlant, à tout moment pendant la durée du présent contrat.

## ÉVÉNEMENTS INDÉPENDANTS DE NOTRE VOLONTÉ

21. Nous ne pourrions être tenus responsables en cas de non-exécution ou de retard dans l'exécution de l'une des obligations qui nous incombent en vertu du présent contrat en raison d'événements échappant à notre contrôle raisonnable (« cas de force majeure »).

22. Un cas de force majeure comprend tout acte, événement, non-survenance, omission ou accident échappant à notre contrôle raisonnable et comprend notamment (mais sans s'y limiter) ce qui suit :

- a. grèves, lock-out ou autres actions syndicales ;
- b. troubles civils, émeutes, invasion, attaque terroriste ou menace d'attaque terroriste, guerre (déclarée ou non) ou menace ou préparation de guerre ;
- c. incendie, explosion, tempête, inondation, tremblement de terre, affaissement de terrain, épidémie ou pandémie ou autre catastrophe naturelle ;
- d. impossibilité d'utiliser les transports ferroviaires, maritimes, aériens, transports motorisés ou d'autres moyens de transport publics ou privés ;
- e. impossibilité d'utiliser les réseaux de télécommunications publics ou privés ; et
- f. les actes, décrets, législations, réglementations ou restrictions de tout gouvernement.

23. L'exécution de nos obligations au titre du présent contrat est réputée suspendue pour la période pendant laquelle le cas de force majeure se poursuit, et nous disposons d'un délai supplémentaire pour l'exécution du contrat pour la durée de cette période. Nous ferons tout ce qui est raisonnablement possible pour mettre fin au cas de force majeure ou pour trouver une solution permettant d'exécuter nos obligations au titre du présent contrat en dépit du cas de force majeure.

## RENONCIATION

24. Si, à tout moment pendant la durée du présent contrat, nous n'insistons pas sur la stricte exécution de l'une quelconque de vos obligations en vertu du présent contrat ou de l'une quelconque des présentes conditions générales, ou si nous n'exerçons pas l'un quelconque des droits ou recours auxquels nous avons droit en vertu du présent contrat, cela ne constitue pas une renonciation à ces droits ou recours et ne vous dispense pas de vous conformer à auxdites obligations.

25. Une renonciation de notre part à l'égard d'un manquement ne constitue pas une renonciation à un manquement ultérieur.

26. Aucune renonciation de notre part à l'une des présentes conditions ne sera effective à moins qu'elle ne soit expressément déclarée comme telle et qu'elle ne vous soit communiquée.

## DIVISIBILITÉ

27. Si l'une des présentes conditions générales est jugée invalide, illégale ou inapplicable par une autorité compétente, cette condition ou disposition sera dissociée des autres conditions et dispositions qui resteront valables dans toute la mesure permise par la loi.

Intégralité de l'accord

28. Les présentes conditions générales et tout document auquel elles font expressément référence constituent l'intégralité de l'accord entre vous et nous et remplacent toutes les discussions, correspondances, négociations, arrangements, ententes ou accords antérieurs entre vous et nous concernant l'objet du présent contrat.

29. Nous et vous reconnaissons tous deux qu'en concluant le présent contrat, aucun de nous ne s'appuie sur une déclaration ou une garantie (qu'elle ait été faite innocemment ou par négligence) qui ne figure pas dans les présentes conditions générales ou dans les documents auxquels elles font référence.

30. Chacun d'entre nous convient que notre responsabilité en ce qui concerne les déclarations et garanties énoncées dans les présentes conditions générales (qu'elles aient été faites innocemment ou par négligence) est limitée à la rupture de contrat.

31. Nous entendons nous appuyer sur les présentes conditions générales et sur tout document auquel elles font expressément référence en ce qui concerne l'objet du présent contrat. Bien que nous acceptions la responsabilité des déclarations faites par nos agents dûment autorisés, veuillez à demander la confirmation par écrit de toute modification par rapport aux présentes conditions générales.

## MODIFICATIONS DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES

32. Nous nous réservons le droit de modifier les présentes conditions générales de temps à autre, à condition que ces modifications n'affectent pas substantiellement la nature et la qualité de la garantie fournie par les présentes. Ces modifications vous seront notifiées dès que cela sera raisonnablement possible.

Droit applicable et juridiction compétente

33. Tout litige ou réclamation découlant du présent contrat, de son objet ou de sa formation (y compris les litiges ou réclamations non contractuels) ou s'y rapportant, sera régi par le droit français. Tout litige ou réclamation découlant du présent contrat ou de sa formation (y compris les litiges ou réclamations non contractuels) ou s'y rapportant, sera soumis à la compétence non exclusive des tribunaux de France.

tado GmbH.

Sapporobogen 6-8, 80637 Munich, Allemagne

Site web : <http://www.tado.com>